

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F3

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délià TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2023 de la restauration du personnel des administrations publiques

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2002 créant un budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques,

Vu le projet de budget de la restauration du personnel des administrations publiques,

Vu l'avis de la Commission intéressée

DELIBERE

Article 1 : Vote le budget annexe 2023 de la restauration du personnel des administrations publiques arrêté à la somme de 495 006,00 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	197 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 400,00
65	Autres charges de gestion courante	6,00
67	Charges spécifiques	300,00
023	Virement à la section d'investissement	15 167,34

042	Opérations d'ordre transfert entre sections	12 832,66
	TOTAL	467 006,00

RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	130 500,00
74	Dotations et participations	336 506,00
	TOTAL	467 006,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	28 000,00
	TOTAL	28 000,00

RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	15 167,34
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	12 832,66
	TOTAL	28 000,00

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 15/02/23

Affiché le 15/02/23

Exécutoire le 15/02/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 10 février 2023